



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil de Communauté du 11 avril 2024  
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS

Nombre de membres 14  
Etaient présents : 12 membres – 1 procuration – 13 votants

### Administration Générale -Finances

#### 420/2024 Bilan des acquisitions et des cessions portant sur l'année 2023

M. Denis PETIT donne lecture de l'exposé suivant :

L'article L.5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale donne lieu chaque année à une délibération motivée de l'organe délibérant portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Le tableau ci-après annexé présente le détail des acquisitions et cessions réalisées en 2023.

Le conseil communautaire est appelé à prendre acte de ce bilan annexé à la présente délibération.

#### **Le Conseil de Communauté,**

**PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions opérées par la Communauté de Communes du Val d'Argent pour l'année 2023.

**Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)**

La secrétaire de séance,

Noëllie HESTIN

Le Président,

Jean-Marc BURRUS

